

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa.  
LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie.  
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

#### 1.1 – Marchés Publics

#### Devis Saur pour la réalisation d'un branchement dans le cadre de l'aménagement d'une laverie à Saint-Germain-sur-Ay plage

- Délibération n° DEL2023-05-06-

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux Travaux et à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente le devis SAUR pour la réalisation d'un branchement dans le cadre de l'aménagement d'une laverie à Saint-Germain-sur-Ay plage, entre la micro-station essence et le Point d'Apport Volontaire.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Devis référencé D184230018337 de la SAUR,

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et à l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- ☞ **Article 1er :** d'accepter le devis référencé D184230018337 du 20 avril 2023 de la SAUR, pour un montant de 1 501,09 € HT (1 801,29 € TTC) et d'autoriser M. Le Maire à le signer ;
- ☞ **Article 2 :** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif commune 2023 à l'opération n° 237 « aménagement station-essence », article 2313.

Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.